

BOURSE DE MONTRÉAL

Vue d'ensemble du projet de prolongation des heures de négociation

Résumé

La Bourse de Montréal fonctionne désormais selon un horaire de négociation prolongé en ouvrant son marché 2 h, heure de l'Est. La Bourse a réussi à s'établir comme référence au Canada et demeure sans conteste un acteur fort au pays, mais la demande à l'égard des produits dérivés canadiens inscrits en bourse connaît une croissance mondiale et les besoins des participants au marché évoluent.

La Bourse a donc décidé de prolonger ses heures de négociation afin de poursuivre le développement de ses marchés et de répondre aux besoins de ses participants et des utilisateurs finaux. Cette initiative vise ainsi à satisfaire les besoins en matière de négociation et de gestion du risque à l'échelle mondiale en permettant aux clients locaux et étrangers de gérer leur exposition aux marchés canadiens et d'exécuter des stratégies intermarchés en dehors des heures de négociation normales du Canada.

Grâce à la prolongation de ses heures de négociation, la Bourse compte favoriser et améliorer la transparence et l'établissement des cours tout en stimulant la participation au marché, ce qui, à long terme, devrait contribuer à accroître la profondeur et la liquidité du marché pour les dérivés inscrits à sa cote. À terme, ces retombées devraient profiter au marché canadien des dérivés inscrits en bourse et à ses participants en général. Les heures de négociation prolongées aident par ailleurs la Bourse à réaliser une expansion mondiale, à diversifier sa clientèle et à développer de nouveaux centres de liquidité.

Dans le présent document, toutes les heures sont indiquées selon l'heure de l'Est (HE).

La Bourse de Montréal ouvre maintenant son marché à 2 h (HE)

Produits

Dérivés sur taux d'intérêt¹

BAX Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois

OBX Options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois

CGF Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans

CGB Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans

Produits visés pour le 25 février 2019

Dérivés sur indices²

SXF Contrats à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60

Étapes de négociation

Dérivés sur taux d'intérêt

NOUVELLE HEURE

	Étape	Description
1 h 30	Préouverture	La saisie, la modification et l'annulation d'ordres sont permises.
1 h 59 min 15 s	Non-annulation	La saisie d'ordres est permise; la modification et l'annulation d'ordres ne le sont pas.
2 h (± 15 secondes)	Ouverture (séance régulière)	La saisie, la modification et l'annulation d'ordres sont permises.
16 h 30	Clôture	La saisie, la modification et l'annulation d'ordres ne sont pas permises.

- Pour les dérivés sur taux d'intérêt, la séance de négociation débute à 2 h (+/- 15 secondes) et se termine à 16 h 30, se composant ainsi d'une seule séance de négociation continue.
- Les jours de fermeture hâtive, la négociation des dérivés sur taux d'intérêt prend fin à 13 h 30.

1. Ainsi que tout autre dérivé sur taux d'intérêt.
2. Ainsi que tout autre contrat à terme sur indices.

Dérivés sur indices

NOUVELLE HEURE

(à partir du 25 février 2019)

	Étape	Description
1 h 30	Préouverture	La saisie, la modification et l'annulation d'ordres sont permises.
1 h 59 min	Non-annulation	La saisie d'ordres est permise; la modification et l'annulation d'ordres ne le sont pas.
2 h	Ouverture (séance initiale)	La saisie, la modification et l'annulation d'ordres sont permises.
9 h 15	Préouverture	La saisie, la modification et l'annulation d'ordres sont permises
9 h 29	Non-annulation	La saisie d'ordres est permise; la modification et l'annulation d'ordres ne le sont pas
9 h 30	Ouverture (séance régulière)	La saisie, la modification et l'annulation d'ordres sont permises
16 h 30	Clôture	La saisie, la modification et l'annulation d'ordres ne sont pas permises.

- Pour les dérivés sur indices, le jour de négociation débute à 2 h et se termine à 16 h 30, heure de l'Est, se composant de deux séances de négociation. La séance de négociation initiale se déroule à partir de 2 h à 9 h 15 et la séance de négociation régulière de 9 h 30 à 16 h 30, heure de l'Est.

Heures d'accès aux passerelles et composantes connexes

Dérivés sur taux d'intérêt : maintenant en vigueur

Dérivés sur indices : en vigueur à partir du 25 février 2019

SERVICE	Nouvelle heure d'ouverture (jour de semaine)
Outil LOPR	1 h
HSVF (retransmission)	1 h
Dictionnaire HSVF	1 h
Dictionnaire OBF	1 h
OBF (retransmission)	1 h
FIX	1 h 15
ATR	1 h 15
Interface API de compensation	1 h 15
Service SAIL Drop Copy	1 h 15
SAIL	1 h 15
TMS	1 h 30

Incidences sur la négociation et les services connexes

La Bourse offre un service et une expérience de négociation de qualité uniforme tout au long de la séance de négociation, quelle que soit l'heure, y compris un soutien continu (négociation et connexion).

Négociation

- Accès électronique
- Opérations en bloc (**Dérivés sur taux d'intérêt seulement**)
- Échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats et échanges physiques pour contrats (EFR/EFP)
- Applications et opérations préarrangées

Services de gestion de risque

- Service Drop Copy
- Fonctionnalité Global Cancel
- Fonctionnalité While Connected pour les ordres d'un jour
- Interface API de validation prénégociation

Services de post-marché

- Système de gestion des opérations (TMS)
- Interface API de compensation
- Déclaration automatisée des opérations (ATR)
- Déclaration des positions en cours importantes (LOPR)

Types et durée d'ordres

- Les clients peuvent exécuter un éventail complet d'ordres de divers types et de diverses durées sur la plateforme de négociation SOLA. Les qualificatifs de type et de durée des ordres varient selon le produit et l'application de négociation utilisés par le client. Tous les ordres en vigueur et les types de durée applicables à chaque produit respectivement sont disponibles dès l'heure d'ouverture avancée pour les produits visés.

Fonctionnalités d'ordres

- Fonctionnalité d'ordre ferme
- Fonctionnalité de stratégies définies par l'utilisateur (SDU) (**Dérivés sur taux d'intérêt seulement**)

Autres services

- Rapports d'activité des participants (RAP)

Flux de données de marché

- **HSVF** : Le flux HSVF (High Speed Vendor Feed) permet d'accéder aux données de marché de la Bourse de Montréal en temps réel et à des données statistiques (y compris les opérations, les cotations, la profondeur du marché, les stratégies, les bulletins, les sommaires et d'autres statistiques)
- **OBF** : Le flux de données binaires en temps réel OBF (Order Book Feed) permet d'accéder à la pleine profondeur des données du registre des ordres et aux données des ordres distincts pour l'ensemble des instruments dérivés négociés à la Bourse de Montréal.

Incidences sur la compensation³

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») a ajouté un appel de marge intrajournalier à 7 h 15 (appel de marge initiale) afin de réduire au minimum l'exposition intrajournalière au risque à découvert. La procédure est la même que celle qui s'applique aux autres appels de marge intrajournaliers. La novation des opérations est effectuée en temps réel à compter de la nouvelle heure d'ouverture. Les membres compensateurs doivent être disponibles dès les premières heures afin de répondre aux demandes de renseignements et de traiter les éventuels recours hiérarchiques en cas de rare exposition considérable au risque à découvert. Enfin, la CDCC a mis au point une procédure interne d'intervention et de notification afin d'améliorer la gestion des situations et des conditions de marché imprévues au cours de la période de négociation prolongée.

- Les variations de prix et de volumes sont surveillées durant les heures prolongées.
- Une alerte interne peut être déclenchée si les prix ou les volumes excèdent un ensemble de seuils définis.
- Si les seuils définis sont en infraction, la CDCC effectuera un calcul de marge non planifié durant les heures prolongées pour mesurer l'exposition non-couverte de chaque membre compensateur (MC), c'est-à-dire la marge initiale (MI) et la valeur marchande (VM) non couverte par la garantie.
- En fonction des résultats, la CDCC évaluera si elle dispose de ressources financières suffisantes pour couvrir le défaut de la plus grande exposition d'un MC et de ses filiales (dépassement du premier seuil de couverture).
- En fonction du résultat de l'évaluation, la CDCC peut choisir de prendre des mesures exceptionnelles.

3. Actuellement applicable pour les dérivés sur taux d'intérêt. Les incidences sur la compensation toucheront les dérivés sur indice à compter de la date d'entrée en vigueur.

Incidences sur la Division de la réglementation de la Bourse

La Division de la réglementation protège l'intégrité du marché en exerçant des activités réglementaires telles que les examens, les analyses de marché, les enquêtes et la mise en application. La Division de la réglementation a examiné et évalué de façon indépendante les répercussions du projet sur ses activités de réglementation. Les mêmes règles et procédures applicables pour les heures de négociation régulières s'appliquent pour les transactions exécutées au cours des heures prolongées. La Division de la réglementation surveille l'activité effectuée au cours des heures prolongées et peut adapter ses pratiques si nécessaire.

Principales modifications des règles

1. Opérations en bloc (seuils et délai prescrit)

Pendant les heures de négociation prolongées, la Bourse a appliqué des seuils de volume minimal réduits et un délai prescrit rallongé aux opérations en bloc, comme indiqué ci-après. Le délai prescrit et les seuils de volume minimal réduits pour les opérations en bloc à partir de 6 h ne sont pas impactés par ce projet et peuvent être consultés à l'article 6380d des règles de la Bourse.

VALEURS MOBILIÈRES ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS ADMISSIBLES	Délai prescrit (de 2 h à 5 h 59 min 59 s)	Bloc – Seuil de volume minimal (de 2 h à 5 h 59 min 59 s)
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois du 1 ^{er} au 4 ^e mois d'échéance trimestrielle (BAX whites)	1 heure	500 contrats
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois du 5 ^e au 8 ^e mois d'échéance trimestrielle (BAX reds)	1 heure	250 contrats
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois du 9 ^e au 12 ^e mois d'échéance trimestrielle (BAX greens)	1 heure	100 contrats
Options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (OBX)	1 heure	500 contrats
Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (CGB)	1 heure	350 contrats
Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (CGF)	1 heure	100 contrats
Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans (CGZ)	1 heure	100 contrats
Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (LGB)	1 heure	100 contrats
Contrats à terme 30 jours sur le taux repo à un jour (ONX)	1 heure	250 contrats
Contrats à terme sur swap indexé à un jour (OIS)	1 heure	50 contrats

2. Définition d'une personne approuvée

La Bourse a élargi les critères d'admissibilité au statut de personne approuvée de façon à ce que les employés des sociétés affiliées ou des filiales d'un participant agréé situées dans une juridiction reconnue par la Bourse soient admissibles à ce statut au nom de ce participant agréé. Le terme « personne approuvée » désigne les personnes autorisées à saisir des opérations directement dans l'engin de négociation de la Bourse, notamment des opérations en bloc et des opérations avec termes spéciaux (échanges physiques pour contrats, échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats, opérations de base sans risque). Le participant agréé a la possibilité, mais pas l'obligation, de désigner des employés de ses sociétés affiliées ou de ses filiales comme personnes approuvées pouvant agir en son nom. Qu'il s'agisse d'un employé d'un participant agréé ou d'un employé d'une société affiliée ou d'une filiale d'un participant agréé, la personne approuvée doit respecter les mêmes obligations. Le participant agréé demeure en tout temps responsable des actes et omissions de toutes ses personnes autorisées et doit respecter les mêmes obligations qu'elles.

L'élargissement des critères d'admissibilité au statut de personne approuvée n'a aucune incidence sur les règles relatives à l'accès électronique direct au marché, lesquelles demeurent distinctes et inchangées. Autrement dit, quiconque accède actuellement au marché de la Bourse par l'intermédiaire d'un accès électronique direct au marché fourni par un participant agréé peut continuer de le faire comme maintenant et, surtout, n'a pas l'obligation de devenir une personne approuvée à cette fin.

Exigences réglementaires

Les participants, les utilisateurs actuels et éventuels de la Bourse et leurs représentants respectifs ont la responsabilité d'agir en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent dans leur territoire et au Canada. Par conséquent, il leur incombe d'obtenir eux-mêmes un avis juridique lorsqu'ils envisagent de saisir des ordres à la Bourse à partir du Canada ou de l'étranger. Entre autres, un participant agréé qui compte inscrire des employés d'une société affiliée ou d'une filiale comme personnes approuvées auprès de la Bourse doit être conscient des exigences relatives à l'inscription qui peuvent en découler dans son territoire ou au Canada. Les exigences relatives à l'inscription au Canada sont promulguées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») dans chaque province, et l'inscription à titre de courtier en valeurs mobilières est dans certaines provinces accordée par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM »). Le statut de personne approuvée accordé par la Bourse n'a pas préséance sur les autres exigences relatives à l'inscription qui sont en vigueur et ne procure aucune exemption à l'égard de celles-ci.

Bourse de Montréal – Site Web sur la prolongation des heures de négociation :

m-x.ca/yourtime/fr

Personnes contacts - Dérivés sur taux d'intérêt

Europe et Asie

DAVID HELPS

Chef du développement des affaires internationales

C +44(0)7377 673 816

david.helps@tmx.com

Amérique du Nord

ROBERT TASCA

Directeur, Produits dérivés sur taux d'intérêt et solutions clients

T +1 514 871-3501

robert.tasca@tmx.com

ROBERT CATANI

Chef des ventes institutionnelles, Produits dérivés sur taux d'intérêt

T +1 416 947-4319

robert.catani@tmx.com

ROBERT DOMANKO

Chef des ventes institutionnelles, Produits dérivés sur taux d'intérêt et sur actions

T +1 514 787-6453

robert.domanko@tmx.com

MARK GUNNIP

Gestionnaire principal, Développement des affaires, Produits dérivés sur taux d'intérêt

T +1 514 871-3502

mark.gunnip@tmx.com

MARK BOURCIER

Gestionnaire principal des comptes, Accès au marché, Solutions clients

T +1 514 871-3581

mark.bourcier@tmx.com

KRISTINA MANN-KRZISNIK

Analyste principale, Produits dérivés sur taux d'intérêt et solutions clients

T +1 514 787-6514

kristina.mann-krzisnik@tmx.com

RAPHAEL MOREAU

Analyste, Produits dérivés sur taux d'intérêt et solutions clients

T +1 514 787-6574

raphael.moreau@tmx.com

Personnes contacts - Dérivés sur indices

GLADYS KARAM

Directrice, Dérivés sur actions

T +1 514 871-7880

gladys.karam@tmx.com

RON HOCHMAN

Chef des ventes institutionnelles, Dérivés sur actions

T + 1 514 871-7882

ron.hochman@tmx.com

Information générale

MARKET OPERATIONS DEPARTMENT

T +1 514 871-7871

T +1 888 693-6366 (sans frais)

monitoring@tmx.com

TECHNICAL HELP DESK

T +1 514 871-7872

T +1 877 588-8489 (sans frais)

samsupport@tmx.com

Le présent document est offert uniquement à titre d'information générale. Les informations contenues dans le présent document, incluant notamment les données financières et économiques, les cours boursiers ainsi que toute analyse et toute interprétation de ces informations, sont fournies à titre informatif seulement et ne peuvent être interprétées, dans aucun territoire, comme étant un conseil ou une recommandation relativement à l'achat ou la vente d'instruments dérivés, de titres sous-jacents ou d'autres instruments financiers, ou comme étant un avis de nature juridique, comptable, fiscal, financier ou de placement. Le document s'adresse aux personnes ayant une expertise professionnelle en matière d'investissements et toute activité d'investissement à laquelle il se rapporte ne vise que ces personnes ou ne sera engagée qu'avec ces personnes. Bourse de Montréal Inc. vous recommande de consulter vos propres conseillers selon vos besoins avant de prendre toute décision quant à vos objectifs d'investissement, votre situation financière et vos besoins spécifiques. Toute mention figurant dans le présent document relative aux caractéristiques, aux règles et aux obligations concernant un produit est faite sous réserve des règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal Inc. et de sa chambre de compensation, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, et celles-ci auront préséance sur ce document. Bien que ce document ait été conçu, préparé et rédigé avec soin, Bourse de Montréal Inc. et ses sociétés affiliées ne garantissent pas l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information qu'il renferme et se réservent le droit de modifier ou de réviser, à tout moment et sans préavis, la teneur de ce document. Bourse de Montréal Inc., ses sociétés affiliées, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires ne pourront être tenus responsables des dommages, des pertes ou des frais découlant des erreurs ou omissions dans ce document, à tout moment, ou de l'utilisation des renseignements y figurant et des décisions prises sur la base de ceux-ci.

BAX^{MD}, CGB^{MD}, CGF^{MD}, CGZ^{MD}, LGB^{MD}, MX^{MD}, OBX^{MD}, OGBM^{MD}, ONX^{MD}, SOLA^{MD} et SXF^{MD} sont des marques déposées de Bourse de Montréal Inc. ONX-MX est une marque de commerce de Bourse de Montréal Inc. TMX^{MD} et TMX Group^{MD} sont des marques déposées de TSX Inc. utilisées sous licence. CDCC^{MD} est une marque déposée de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés utilisée sous licence. Toutes les autres marques de commerce utilisées appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

L'indice S&P/TSX 60 (l'« indice ») est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC (« SPDJI ») et TSX Inc. (« TSX »). Standard & Poor's et S&P sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »); Dow Jones[®] est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »); et TSX[®] est une marque déposée de TSX; Les produits basés sur l'Indice mentionnés dans ce document ne sont pas commandités, endossés, vendus ou promus par SPDJI, Dow Jones, S&P ou TSX, et ceux-ci ne font aucune déclaration et n'offrent aucune garantie ou condition quant aux recommandations d'investir dans ces produits, et ne pourront être tenus responsables de toute erreur, omission ou interruption sur l'Indice ou toute information liée.

Imprimé au Canada

© Décembre 2018, Bourse de Montréal Inc. Tous droits réservés.